

**1 ER**

**GRAND HAINAUT**



*Classic*

**SAMEDI 30 AVRIL**

**2022**

**HAUTMONT**

**REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**



# 1<sup>ER</sup> GRAND HAINAUT CLASSIC

Rallye de régularité sur routes ouvertes (R.R.O)

Samedi 30 Avril 2022

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### PRINCIPE :

L'ASA 59 – Hautmont et l'Ecurie Grand Hainaut organisent le samedi 30 avril 2022, un rallye historique de régularité, pour voitures anciennes, à parcours secret, basé sur le respect d'une moyenne horaire et sur la navigation routière. Il s'agit d'une épreuve sur routes ouvertes, en total respect des lois de circulation en vigueur dans les pays concernés, d'une distance totale d'environ 320 kilomètres. Elle se déroule avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route, ni la tranquillité des riverains.

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès approbation par la ligue régionale du sport automobile des Hauts de France.
Ouverture des engagements	Dès publication du règlement sportif particulier.
Clôture des engagements	Vendredi 22 avril 2022 à 24h00 ou dès le nombre maximum d'engagés atteint.
Publication de la liste des engagés	Lundi 25 avril 2022 à 20h00
Vérifications administratives et techniques	Samedi 30 avril 2022 de 9h00 à 11h00
Mise en Parc de départ obligatoire	Samedi 30 avril 2022 de 9h00 à 12h00 au plus tard.
Publication des heures et ordre des départs	Samedi 30 avril 2022 12h00 au Tableau d'affichage Officiel
Briefing concurrents obligatoire	Samedi 30 avril 2022 12h45 au podium.
Distribution du road book (Partie 1)	Samedi 30 avril 2022 13h15 au podium.
Départ du rallye	Samedi 30 avril 2022 13h30
Pause et repas offerts	Samedi 30 avril 2022 20h00
Distribution du road book (Partie 2)	Samedi 30 avril 2022 20h30
Arrivée du rallye	Samedi 30 avril 2022 23h15
Publication des résultats	1h30 au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Remise des coupes	Dimanche 1 <sup>er</sup> Mai 1h30.



## LIEUX :

Vérifications administratives et techniques	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont
PC Course	Siège ASA 59, Parc des cligneux à Hautmont
Tableau d'affichage officiel	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont
Parc fermé de départ	Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 59-Hautmont en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Grand Hainaut en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye régional de régularité sur routes ouvertes à participation étrangère autorisée dénommée :

### 1<sup>er</sup> GRAND HAINAUT CLASSIC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **30 janvier 2022** sous le numéro **0622** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **88** en date du **30 janvier 2022**

#### Comité d'Organisation

Président / Coordinateur général	Bruno BRISSART
Secrétaire / Responsable des solutions de chronométrage.	Laurent CHALIMONT
Trésorier / Gestion des inscriptions et relations avec les participants.	Christophe COPPENS
Coordinateur parcours et Natura 2000.	Jean Bernard SORRIAU
Secrétariat	Ecurie Grand Hainaut 17, rue du vieux chemin 59570 SAINT WAAST Mail : grandhainautclassic@gmail.com site internet : www.asa59-hautmont.com/grand-hainaut-classic
Permanence pendant le Rallye	Siège ASA 59, Parc des cligneux à Hautmont

#### Organisateur technique

Nom	Ecurie Grand Hainaut
Adresse	17, rue du vieux chemin 59570 SAINT WAAST LA VALLEE Téléphone : 06.86.42.14.38 Mail : grandhainautclassic@gmail.com

#### 1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course :	Joel TASSIER	0116 143975
Commissaire sportif :	Annick NARGUET	0101 1585
Officiel dédié à la surveillance des moyennes :	Anthony LAOUST	0116 149229
Chargés des relations avec les concurrents :	Jean Claude LEUVREY	0328 88
Commissaire technique responsable :	André FONTAINE	0116 27562
Speaker :	Vincent DESIR	0116 262472

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles associées.

**Tous les officiels de l'épreuve, hormis le Commissaire Sportif, sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tous les types d'infractions.**

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 1<sup>er</sup> Grand Hainaut Classic compte pour les challenges de l'ASA 59 Hautmont.

#### 1.3P. VERIFICATIONS administratives et techniques

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 30 avril 2022 selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation entre 9h00 et 11h00 sous chapiteau au Port de plaisance, boulevard de l'écluse 59330 HAUTMONT.

**Les concurrents devront présenter impérativement aux contrôles administratifs :**

- L'original des licences pour les détenteurs (pilote et copilote).
- L'original du certificat d'immatriculation du véhicule engagé
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote si possesseur).
- L'original de l'attestation d'assurance de la voiture
- L'autorisation du propriétaire du véhicule engagé (si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'autorisation de participer au rallye signée des 2 parents ou du tuteur pour les mineurs (âge minimum 10 ans)
- L'original du contrôle technique

Les vérifications techniques des voitures auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la même adresse. Les transpondeurs seront installés au cours de ce contrôle ; chaque équipage versera une caution de 50 €, qu'il récupérera au retour du transpondeur à l'organisation.

**À l'issue des vérifications, les véhicules seront libres de se déplacer mais devront rentrer en Parc Fermé de départ avant 12h00 au plus tard.**

**1.3.4P** Un briefing oral, sera organisé par le Directeur de Course au Podium situé Port de plaisance, boulevard de l'écluse à Hautmont le samedi 30 avril 2022 à 12<sup>h</sup>45. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'y assister.

**1.3.13P. Types d'instruments et équipements autorisés en plus du compteur d'origine :**

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler, tous les appareils de navigation, mesure et cadenceurs sont autorisés.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

L'organisateur a souscrit une police d'assurance en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport et aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.1P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> **Grand Hainaut Classic** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le vendredi 22 avril 2022 24h00** à l'adresse suivante :

**GHC – Christophe COPPENS 14, Rue Victor Hugo 59170 CROIX**

Rappel : Suivant l'Article 18 du Code Sportif International de la FIA, les concurrents, pilotes et copilotes qui désirent prendre part dans une compétition nationale organisée à l'étranger doivent obtenir l'autorisation préalable de leur ASN.

**3.1.2P.** Le nombre des engagés au 1<sup>er</sup> **Grand Hainaut Classic** est fixé à **40** voitures maximum. Lorsque ce chiffre sera atteint les demandes suivantes seront inscrites sur la liste d'attente.

Si à la date du 22 avril 2022, le nombre total des engagés est inférieur à **20**, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'épreuve.

**3.1.3.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440€**

Chèques à libeller à l'ordre de l'**Ecurie Grand Hainaut**. Ils seront encaissés le mardi 27 avril 2022.

Ces droits d'engagement comprennent :

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique.
- 2 plaques de Rallye
- Les numéros de portières
- Les Road-Book
- Les 2 repas du samedi soir.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur.
- Le Chronométrage CHRONOPIST

Les repas supplémentaires (35€) sont à définir sur le bulletin d'inscription.

### INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de : **Ecurie Grand Hainaut**

Banque : Banque Populaire Nord - Croix

I.B.A.N : FR76 1350 7001 0931 8319 0217 236

B.I.C : CCBPFRPPLIL

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

### Remboursement des droits

Les organisateurs rembourseront les droits d'engagements :

- moins 20€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 26 Avril 2022 à 19h00**.
- moins 70€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 30 Avril 2022 à 9h00**.

En cas de forfait sans en avoir informé la permanence du rallye avant l'heure de convocation au contrôle administratif la totalité des droits d'engagement restera acquise à l'organisation.

Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 90 jours après la fin de l'épreuve.

**3.1.4P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** ainsi que des photocopies des documents demandés à l'article 1.3P.

### **3.2P. EQUIPAGE**

**3.2.1P.** Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire.

L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans (Circulaire RTS routes ouvertes TPRR mise à jour le 27-11-2017).

Tous les équipiers à partir de 10 ans doivent :

- Soit être en possession d'une licence valable pour le rallye de régularité et/ou pour l'année en cours 2022
- Soit obtenir de l'organisateur un Titre de Participation Régularité pour le weekend

Les Titres de Participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit FFSA de **34,00 € (sauf majoration officielle)** par personne (RC, décès, invalidité) comme spécifié sur la fiche d'engagement.

Pour solliciter la délivrance d'un **Titre de Participation**, les membres de l'équipage devront présenter un **certificat médical daté de moins de 1 an** (article L.231-2-1 du code du sport) **délivré par un médecin** inscrit au conseil de l'ordre **autorisant tout membre de l'équipage à participer à un rallye de régularité.**

**Cette demande devra être faite au moment de l'inscription. Il n'y aura pas de certificat médical délivré sur place.**

### **3.3P. ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les numéros de départ seront attribués en fonction de l'année de construction du véhicule, avec les plus petits numéros pour les véhicules les plus anciens. L'organisation se réserve le droit d'éventuellement attribuer des numéros prioritaires.

L'ordre de départ étant fixé pour toute la journée, le départ après la pause du soir sera donc aussi donné dans cet ordre. Un concurrent qui aurait accumulé trop de retard sur l'après midi devra le signaler à la Direction de Course pour qu'une nouvelle heure de départ lui soit donnée afin de lui garantir un temps de pause raisonnable.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France :

#### **Régularité Historique**

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31 décembre 1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

En outre, les voitures seront équipées :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg) fixé dans la voiture.
- Ceintures de sécurité : obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, de points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage obligatoire.
- Triangle obligatoire.

**4.1.1P.** Les véhicules seront répartis dans les classes suivantes :

- **Classe 1** : 0 - 1600 cc
- **Classe 2** : 1600 - 2000 cc
- **Classe 3** : + 2000 cc

**4.1.2P.** Il est souhaitable qu'un Passeport Technique Historique FIA, un Laissez-passer pour Voiture de Régularité Historique FIA, une Fiche d'Identité ASN ou encore une Fiche d'Identité FIVA, soit présenté aux commissaires techniques lors des vérifications techniques. Ces documents ne sont pas obligatoires, mais les véhicules ne les possédant pas ne seront pas défendables s'ils font l'objet d'une réclamation sur le plan de la conformité technique.

**4.1.3P.** Le montage de maximum 4 phares supplémentaires est autorisé, non-inclus ceux d'origine. Pour respecter l'esprit de l'époque, les ampoules au xénon ne sont pas autorisées. Les ampoules LED sont autorisées à la condition expresse d'être insérées dans les optiques d'époque (phares d'origine ou phares additionnels conventionnels), **les rampes additionnelles équipées de lampes Xenon ou Led sont interdites.**



### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Zones de Régularité (Z.R), l'assistance n'est pas autorisée, Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Les points de ravitaillement en carburant seront mentionnés dans le road book. Un tableau récapitulatif avec indication kilométrique entre chaque point y sera inséré

### 4.9P. BOITIER DE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué au moyen d'un appareil Chronopist fourni par l'Organisateur contre caution. Le concurrent veillera à faire équiper son véhicule du branchement ad-hoc pour ce type d'émetteur. Un briefing spécifique accompagné d'un schéma de montage sera disponible début avril sur le site internet de l'organisation ([www.asa59-hautmont.com](http://www.asa59-hautmont.com))

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Les normes sanitaires à la date du 1<sup>er</sup> **Grand Hainaut Classic** seront respectées selon le décret ministériel.

Le 1<sup>er</sup> **Grand Hainaut Classic**, d'une longueur totale d'environ 320,00 kms, est divisé en 1 étape et 3 sections au cours desquelles sont prévues 7 zones de régularité (Z.R) et 2 tests de maniabilité. L'itinéraire-Horaire restera secret.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont **interdites**. Toute infraction entraînera une interdiction de participation sans remboursement.

### 6.4P. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye, les participants doivent respecter le Code de la Route. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées. Le Carnet d'Itinéraire indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations, en limitant, le cas échéant, la vitesse.

L'Organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

- 1ère infraction : pénalité de 120 points
- 2ème infraction : pénalité de 300 points
- 3ème infraction : disqualification possible

## 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.1P. DEPART

L'intervalle de départ entre chaque voiture sera d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course pourra réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ pourra être refusé aux équipages

### 7.1.9P. ZONE D'ÉTALONNAGE

Les distances relevées par l'organisation feront office d'unique référence. A la sortie d'Hautmont, un secteur repéré précisément, servira de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure. Une semaine avant le rallye, le détail de ladite Zone sera disponible sur le site internet de l'organisation. Il est recommandé d'imprimer le parcours d'étalonnage vous-même et de l'effectuer avant de vous rendre aux vérifications administratives.

### 7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des Zones de Régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA.

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente. Ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent ou au passage de la voiture balais après le passage de tous les concurrents.

**Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire responsable d'un poste de contrôle.**

### 7.3P : CONTROLES DE PASSAGE (C.P)

#### 7.3.1P. Contrôles de passage « humains »

Les contrôles de passages « humains » sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents et également pour veiller au respect du code de la route. A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

**CP manqué, erroné, pas dans l'ordre : pénalités de 180 points**

### 7.3.1P. Contrôles de passage « Lettres »

Les contrôles de passages « lettres » sont des contrôles secrets matérialisés par des panneaux portant des lettres ou des chiffres. Ces panneaux sont installés de manière visible dans le sens du parcours à droite de la route. Les lettres / chiffres correspondants sont à inscrire sur le carnet de contrôle dans les cases prévues à cet effet. Seuls les lettres / chiffres positionnés sur le tracé réel du rallye sont à relever. L'équipage doit les inscrire dans les cases de son carnet de bord dans l'ordre où ils se présentent, au stylo indélébile et sans rature. Une inscription au crayon, ou effaçable, ou raturée, est considérée comme un CP manqué.

**CP manqué, erroné, pas dans l'ordre : pénalités de 180 points**

### 7.4P : CONTROLES HORAIRES (C.H)

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison ou les concurrents sont tenus de respecter un temps imparti. A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau Jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle. L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.

EXEMPLE :

Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre : 18h58 min.00 sec. et 18h58 min.59 sec.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Pour tout retard : **10 points** par minute ou fraction de minute avec un maximum de **150 points**.
- Pour toute avance : **20 points** par minute ou fraction de minute avec un maximum de **300 points**.
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou contrôle horaire passé à l'envers ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé (15 minutes) : **600 points**.

### 7.5P : ZONES DE REGULARITE (Z.R) et TESTS DE MANIABILITE.

#### 7.5.1P ZONES DE REGULARITE (Z.R).

Les Zones de Régularité sont des tronçons sur routes « ouvertes », à usage non privatif. La plus grande prudence est recommandée vis à vis des autres usagers éventuels et dans les traversées de villages. Le fait de perdre du temps sur un secteur en cas de gêne occasionnée par un autre usagé, ou pour doubler un autre concurrent sera considéré comme un « fait de course », ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par le concurrent.

#### 7.5.1.1P Procédure de départ et d'arrivée.

Il n'y a pas de contrôle horaire au départ des Zones de Régularité.

- En conséquence, il n'y a pas d'heure idéale pour le Départ d'une Zone de Régularité. Ce départ se fera dans l'ordre de présentation des voitures indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement.

- Le commissaire indiquera à l'équipage l'heure idéale pour le départ de la Zone de Régularité, en général 2 minutes après l'arrivée au départ. Il enregistrera l'heure de départ dans le carnet de contrôle. L'équipage est responsable de prendre le départ au moment du temps communiqué par le commissaire.

Dans la zone de 100 à 300 mètres avant le départ, il est recommandé de ne pas se dépasser. Le début des Zones de Régularité sera indiqué par un panneau de départ à fond rouge. Le départ sera donné "départ arrêté" au niveau du panneau rouge à la minute pleine décomptée par les commissaires.

Départ anticipé : Le franchissement de la ligne de départ avant le signal des commissaires ou avant le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de **10 points**.

Départ retardé : Le franchissement de la ligne de départ dans un délai supérieur à 10 secondes après le signal des commissaires ou le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de **20 points**.

Les lignes d'arrivée et tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiqués. La fin de la Zone de Régularité est matérialisée par un panneau de "fin de zone". Les concurrents ne devront pas s'y arrêter.

**7.5.1.2P** Lors de ces tests, les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne indiquée par l'organisateur, chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs changements de moyennes en fonction du profil de la route. La moyenne de chaque Zone de Régularité ne devra pas dépasser 50 Km/H.

Toute différence entre l'heure réelle de pointage aux contrôles secrets des balises sera pénalisée à raison de :

- Par seconde au-dessus du temps idéal : **1 point**
- Par seconde au-dessous du temps idéal : **2 points**
- Au-delà de 3 minutes un forfait de **180 points** sera appliqué.
- Par test de régularité sauté ou non effectué : **1800 points**
- Pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de ce test de régularité.
- Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne autorisée : **600 points** pour le premier dépassement, en cas de récurrence risque d'exclusion

Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées. Un sigle "fin de la zone de contrôle" sera établi à une distance maximale de 500 m après la ligne d'arrivée d'une zone de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de zone de régularité.

### 7.5.2P TESTS DE MANIABILITE A MOYENNE IMPOSEE

Lors d'un test de maniabilité à moyenne imposée, les concurrents sont tenus de réaliser un parcours d'agilité dans un "bogey time" imposé et calculé à une moyenne ne devant pas dépasser 50 Km/H.

Afin de tenir compte des différences de cylindrées des véhicules engagés, et pour garantir une meilleure équité dans les pénalités encourues, le "bogey time" sera fixé selon la classe de cylindrée du véhicule.

Toute différence entre le "bogey time" et le temps réalisé sera pénalisée à raison de :

- Par seconde au-dessus du "bogey time": **1 point**
- Par seconde au-dessous du "bogey time" : **0 point**
- Au-delà de 3 minutes un forfait de **180 points** sera appliqué.
- Par test de maniabilité non effectué : **600 points**

#### Pénalités additionnelles :

- Départ anticipé : Le franchissement de la ligne de départ avant le signal des commissaires ou avant le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de **10 points**.
- Départ retardé : Le franchissement de la ligne de départ dans un délai supérieur à 10 secondes après le signal des commissaires ou le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de **20 points**.
- Arrivée « A Cheval » : Le non respect de l'arrivée en mode dit « A Cheval » entraînera une pénalité de **60 points**.
- Quille renversée ou déplacée : Chaque quille renversée ou déplacée entraînera une pénalité de **10 points**.
- Erreur de tracé : Le non respect du tracé entraînera une pénalité de **180 points**.

Définition « Arrivée à cheval » : La voiture est tenue de s'arrêter à cheval sur la ligne d'arrivée de telle sorte que cette ligne soit située entre l'essieu avant et l'essieu arrière du véhicule une fois celui-ci à l'arrêt.

#### Zones d'Attente

Des zones d'attente seront établies avant le départ de chaque test de maniabilité. Les concurrents devront stationner dans cette zone d'attente et rester à proximité de leur voiture pour repartir à n'importe quel moment, sur ordre des commissaires. Il est formellement interdit de doubler entre l'entrée de la zone d'attente et le départ du test de maniabilité.

### 7.5.3P RATRAPAGE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course (n° figurant sur les carnets de bord) et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au CH de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la de la section suivante. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de **1800 points** additionnés au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le contrôle horaire au départ de cette zone de régularité.

**Pour être classé les concurrents doivent pointer obligatoirement au contrôle horaire de fin de rallye.**

#### 7.5.16 P. INTERRUPTION D'UN TEST DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'un test de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

### 7.7P. PARC FERME

L'accès au parc de départ et parcs de regroupement du rallye sont libres, néanmoins les assistances y sont interdites. Il n'y aura pas de parc fermé d'arrivée.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les rallyes sur Routes Ouvertes, seules les réclamations pour vérifications des temps et des carnets seront admises au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire.

Toutes autres réclamations ne seront pas admises en raison du caractère amical de la manifestation.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

**9.1P** Le classement se fera par addition des points obtenus sur l'ensemble du parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

**9.2P** En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au véhicule le plus âgé, puis si besoin, à la cylindrée la plus faible.



## ARTICLE 10P. COUPES ET RECOMPENSES

**10.1P** CLASSEMENT GENERAL (aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>).

**10.2P** CLASSEMENT PAR CLASSES (aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>).

**10.3P** CLASSEMENT EQUIPAGE FEMININ.

**10.4P** MEMBRE DE L'ASA 59-Hautmont le mieux classé.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.

Les pilotes récompensés qui ne se présenteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

## ARTICLE 11P. APPLICATION DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant adhère sans réserve au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

### **11.1 P. COMPORTEMENT**

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

### **11.2 P. DEPASSEMENTS**











Un participant plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en respectant le Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout participant, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

### **11.3P. FORCE MAJEURE, ANNULATION DE L'EVENEMENT**

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant l'événement, ordonnés ou non par les autorités, y compris une annulation partielle ou totale si les circonstances l'exigent.

## Annexe III : PANNEAUX FIA STANDARDS DE CONTRÔLE DE RALLYE

Diamètre des panneaux de signalisation environ 70 cm

Sens du parcours	Nature du contrôle	Zone de contrôle			Sens du parcours		
V	Contrôle de passage	Panneaux jaunes Début zone de contrôle 	25m ↔	Panneaux rouges Arrêt obligatoire  <b>CP</b>	25m ↔	Panneaux beiges Fin zone de contrôle 	V
V	Contrôle horaire		25m ↔	 <b>CH</b>	25m ↔		V
V	Départ Zone de Régularité		50m ↔	 <b>DEPART</b> <b>ZR</b>	25m ↔		V
V	Fin Zone de Régularité					 <b>FIN Z.R</b>	V

Toutes les distances sont approximatives